

Rapport d'activité 2023-2024





En Haute-Garonne, la saison 2023/2024 fut marquée par l'inauguration officielle de notre nouvelle Fédération de Carbonne. Elle confirme également la volonté de développer, auprès du grand public, une communication simple, efficace, riche et destinée à démontrer les multiples implications des chasseurs sur leurs territoires.

Ce rapport présente les travaux de votre Fédération, de son Conseil d'Administration et de son Personnel. Il participe également à la mise en valeur de l'ensemble des chasseurs du département et de leurs représentants bénévoles. Une manière de rendre hommage à tous ceux qui œuvrent, sans relâche, à l'aménagement et à l'entretien du territoire ainsi qu'à la pratique d'une chasse populaire vécue en toute sécurité.

En vous invitant encore à prendre soin de vous et de vos proches et en vous demandant de rester unis et solidaires, je vous souhaite une bonne lecture.

Jean-Bernard PORTET
Président de la FDC31

L'année 2023-2024 en images	4
Vie fédérale	
Partenaires et Conventions	8
Partenariat FRCO	9
Service Adhérents	
Espace adhérents	12
Règlementaire /Traitement des AG.....	13
Service Formations	14
ESOD	16
Service Suivi Faune sauvage	
Bécasses	18
Palombe /Caille /GIC Petit gibier	20
Perdrix rouge /Lièvre	22
Galliformes de montagne	24
Isard	25
Chevreuil	26
Cerf	28
Sanglier / Points noirs	30
Registre de battue	32
Service Dégâts de gibier	33
Service Environnement	
Milieu agricole	35
Habitat / Gestion du sanglier en ville	37
Milieu humide	39
Action pour les espèces / écroduct	40
Service Communication	42
Service Guichet Unique	43
Les Élus de la FDC31/ Le Personnel Fédéral	44

Rétrospective de l'actualité pendant l'année cynégétique



Grande opération de nettoyage !

Du 15 au 17 mars dernier, les bénévoles se sont réunis pour une grande opération de nettoyage de la nature à l'initiative de la FNC. Plus de 235 personnes étaient mobilisées sur 17 communes du département. 108 m³ de déchets ont été ramassés et ont transité vers les déchèteries. Les ACCA de Merville, Corronsac, Lagrâce-Dieu, Capens, Gaillac-Toulza, Barbazan, Roques, Marquefave, Gagnac-sur-Garonne, Seilh, Labastide-Beauvoir, Mauremont, Roquesérière, Fenouillet-Beauzelle, Saint-Jory et Pibrac avec l'association du TOAC Orientation de Toulouse, ont répondu présentes. Pour une première, c'était une belle réussite !

Projets agri-photovoltaïques

Les projets photovoltaïques installés en zones agricoles participent à la réduction du territoire de chasse et compliquent la régulation du grand gibier à leurs abords. C'est pourquoi la FDC31 participe à la CDPENAF qui statue sur les projets florissants dans le département depuis la loi relative à l'accélération de la production d'énergie renouvelable.



Les GIC ont le vent en poupe !

Deux GIC ont été créés en 2023, le premier s'intéresse au lapin de garenne, tandis que le second a choisi le faisan. Ces 2 nouveaux portent le total à 11 GIC sur notre département. Une belle dynamique qui a été l'occasion de faire un bilan sur les 18 années d'existence des GIC. Rappelons que l'objectif est de repeupler un secteur par l'implantation de souches naturelles en favorisant l'habitat, en limitant la prédation et en encadrant les prélèvements.



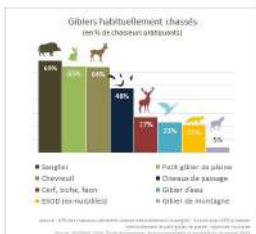
La FDC31, s'occupe des galliformes de montagne



Un projet de restauration des habitats de reproduction de la Perdrix Grise des Pyrénées a été mené sur la coume de Médassoles. L'objectif était d'aménager une mosaïque d'ouvertures à travers les rhododendrons, dans le but de recréer des habitats favorables au développement des jeunes perdrix. Un peu plus loin sur la chaîne, des opérations de pose de plaquettes de visualisation sur les clôtures, ont été menées afin de réduire les impacts de l'avifaune lors de leurs déplacements.

Qui est le chasseur français ?

Une diversité de gibiers chassés avec un net attrait pour la venaison



En 2023, la FNC a lancé une grande enquête auprès de tous les chasseurs français afin de connaître les retombées économiques, environnementales et sociétales de la chasse en France. Il en ressort le profil type du chasseur : homme âgé entre 45 et 54 ans, actif, qui chasse sur plusieurs départements et habite dans une commune rurale. Retrouvez tous les détails de cette étude passionnante sur notre site internet.

Nous sommes sur Youtube et LinkedIn, rejoignez-nous !



Capture de chevreuil

En janvier dernier, la FDC31 a participé à la capture de chevreuils menée par l'INRAE. Cette journée s'est déroulée sur la commune de Fabas, avec la participation de classes de lycéens et d'étudiants. L'objectif était d'équiper les animaux de colliers GPS en vue de suivre la dynamique de population de cette espèce.

Inauguration officielle de la Fédération

Le 11 septembre 2023, Monsieur Pierre-André Durand, Préfet de Région et de la Haute-Garonne, aux côtés de Jean-Bernard Portet, Président de la FDC31, et entouré des personnalités, a coupé le ruban devant le nouveau bâtiment de la Fédération.



Vigifaune, soyez actif pour la science !

Basé sur le principe de la « science participative », le programme **Vigifaune**, développé par les chasseurs d'Auvergne-Rhône Alpes, est une plateforme qui permet de signaler la présence d'animaux sur le territoire. En Occitanie, le suivi des espèces Perdrix rouge et Lapin de garenne a été mis en place par la FRCO, qui analysera les données régionales.



Accidents de chasse, en baisse !

D'après le bilan annuel de l'OFB, le nombre d'accidents mortels à la chasse n'a jamais été aussi bas qu'au cours de la saison 2022-2023. Ce résultat n'est pas le fruit du hasard, mais d'une prise de conscience des chasseurs et du travail des formateurs fédéraux pour atteindre l'objectif national de "zéro accident de chasse" ! Nos efforts paient et il convient de maintenir le cap.



Sensibilis'haie

Porté par la FNC, le projet Sensibilis'haie, s'adresse aux communes rurales. Il consiste à la mise à disposition de kits de plantation prêts à l'emploi, en échange de leur engagement à la préservation de haies. En décembre dernier, 50 arbres de différentes essences ont été plantés sur un terrain communal de Saint-Vincent, avec l'aide des chasseurs du GIC Terre Lauragaise et de l'ACCA.

La haie, une alliée précieuse pour la biodiversité

La biodiversité

- Favoriser la biodiversité
- Améliorer la qualité de l'air
- Favoriser la biodiversité
- Améliorer la qualité de l'air
- Favoriser la biodiversité
- Améliorer la qualité de l'air

Engagement des communes

- Préservation de la haie existante
- Création de nouvelles haies
- Amélioration de la qualité de l'air
- Favoriser la biodiversité
- Améliorer la qualité de l'air

Le projet Sensibilis'haie

Une haie diversifiée

L'engagement des chasseurs

PARTENARIATS ET CONVENTIONS



La Fédération des chasseurs de la Haute Garonne travaille en relation avec de nombreux partenaires et structures.

- ◆ Des conventions sont signées avec le **Conseil Départemental 31** pour la gestion de la forêt de Buzet sur Tarn, ou encore le partage de compétences sur la gestion des habitats.
- ◆ Avec **l'OFB et la DREAL**, la convention de mise à disposition de deux techniciens (0.5 ETP) à l'équipe ours permet de veiller au respect de la charte relative à la pratique de la chasse tout en prenant en compte la présence de l'ours.
- ◆ Des relations de coopération transpyrénéenne en matière de faune sauvage font l'objet d'une convention de suivi avec le **Val d'Aran**.
- ◆ Des liens sont entretenus avec la **Chambre d'Agriculture 31** grâce aux formations des agriculteurs au permis de chasser et au piégeage .
La Chambre d'Agriculture est aussi un partenaire technique sur la gestion de l'interculture.

- ◆ Avec **Réseau 31**, la convention existante a été complétée en 2021 pour définir les rôles et affiner les interventions de chaque partie sur la problématique des noyades dans le Canal de St Martory.



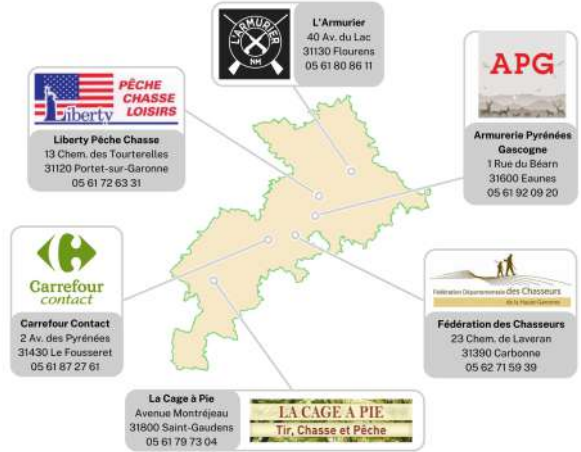
La drome guide les animaux vers la sortie du canal.

Il existe également des partenariats avec Arbres et Paysages d'Audan, l'Agence de l'Eau Adour Garonne, la FRCO, le Conseil Régional d'Occitanie Pyrénées-Méditerranée... sur différents projets relatifs à la faune sauvage ou à la gestion des habitats.

Nos partenaires sur la collecte de cartouches en 2023-2024

Les Fédérations départementales ont des missions similaires qui peuvent être coordonnées et mutualisées.

Les compétences de la FRC Occitanie permettent cette mutualisation autour de projets territoriaux, et l'obtention des financements régionaux, nationaux ou européens pour les réaliser.



Ramassage des cartouches

Le projet de récupération des cartouches initié par la Fédération Régionale des Chasseurs d'Occitanie mobilise un grand nombre de chasseurs chaque année.

Durant la saison 2022-2023 **près de 8 tonnes de cartouches** ont été recyclées en région (sur les 8 départements de l'ancienne région Midi-Pyrénées) dont 1,2 tonnes en Haute-Garonne. *Une entreprise aveyronnaise recycle les cartouches.*

Communication :

La Fédération Régionale des Chasseurs d'Occitanie est porteuse de projets sur la communication à destination du grand public. Elle est coordinatrice de l'évolution du site internet.



Natura'Bus

La Fédération Régionale des Chasseurs d'Occitanie met une remorque pédagogique à disposition de la Fédération de la Haute-Garonne dans le cadre d'animations de grands événements.

L'Eco-contribution comment ça marche ?

La dernière loi chasse de 2019 a eu des impacts sur nos structures mais aussi sur les sommes dédiées à l'activité chasse. Ainsi, la redistribution des fonds d'État en direction des Fédérations des Chasseurs a pour objectif la préservation et l'amélioration de la biodiversité. Afin d'y répondre, le fond est abondé par les Fédérations Départementales des Chasseurs à hauteur de 5 € par validation annuelle, puis complété de 10 € par l'État sur le même critère.

Cette enveloppe nationale, directement dépendante du nombre de validations annuelles, est répartie par région administrative. Pour l'Occitanie, c'est donc 1,7 M € à transformer en projets environnementaux et d'amélioration des connaissances de la faune sauvage.

Le partenariat de la Fédération Départementale 31 avec la Fédération Régionale des Chasseurs d'Occitanie aboutit à la création de plu-

sieurs projets dont la FDC31 est animatrice ou porteuse.

Des projets sur l'amélioration des habitats : la gestion de l'interculture en faveur de la petite faune de plaine ou l'amélioration de la connaissance des corridors écologiques auprès des collectivités, ont vu le jour grâce à ce dispositif financier. En ce qui concerne les connaissances de la faune sauvage, les programmes de suivi des espèces sangliers, perdrix rouge et perdrix grise des Pyrénées par GPS, sont mis en place.

Cette nouvelle démarche met en valeur l'implication des FDC et FRC dans la préservation de la biodiversité.

L'ensemble de ces projets se fait avec le soutien des adhérents territoriaux et des chasseurs.

Projet bénéficiant du soutien financier de l'OFB et de la FNC dans le cadre de l'écocontribution.



Cyn'Obs : observer la faune sauvage

Dans le cadre de l'écocontribution OFB / FNC, la FRC Occitanie porte le projet CYN OBS avec les Fédérations Départementales. Son objectif est de recenser l'ensemble des espèces cynégétiques afin de dresser un état des lieux du gibier en Occitanie.

Ainsi, la Fédération des Chasseurs de la Haute-Garonne se mobilise sur le cortège d'espèces petit et grand gibier, sur les espèces de montagne comme les galliformes et l'isard, et sur les migrateurs. L'obligation est de respecter les protocoles adoptés au niveau national et de retranscrire ces données dans les bases départementales, régionales et nationales. Les ana-

lyses que vous retrouvez dans les carnets cynégétiques et dans les autres supports de communication sont issues de ces projets.



Durant la saison 2023/2024, l'application Vigifaune a été mise en place pour faciliter la collecte d'informations nécessaire à ce recensement.

Grâce au programme Cynob's, la FDC31 a pu s'impliquer intensivement dans le suivi de la petite faune de plaine, dans la reprise des opérations de suivi bécasse des bois et dans la conception d'un protocole suivi nocturne sanglier.





Espace adhérent

78 %

des 545 attributaires
saisissent leur Plan de
Chasse en ligne.

L'espace adhérent, accessible depuis notre site internet, est un outil spécifique destiné à mieux communiquer avec les adhérents territoriaux.

L'espace adhérent est fait pour vous,
consultez le !

Saisie des Plans de chasse en ligne

Mise à disposition des documents administratifs

Consultation des dossiers de dégâts

Saisie des prélèvements grand gibier

Suivez l'évolution de vos Plans de chasse

En choisissant **Plan de chasse / Dégâts**, vous trouverez l'historique et la répartition des réalisations par espèce, sur votre territoire, votre massif et sur l'ensemble du département.

Consultez les dossiers de dégâts en cours et historique

En choisissant **Dégâts / Dégâts**, vous obtenez la **courbe d'évolution** sur 5 ans des dossiers de dégâts en surface et en nombre pour votre territoire, votre massif, et le département.

Consultez les documents administratifs de votre territoire

En choisissant **Territoire / Documents**, vous obtenez les documents de votre territoire : arrêté d'agrément, comprenant d'AG, fiche plan de chasse.

Consultez les documents du gestionnaire XI AG, tarifs des pièges, planning des formations, flash info, enquête sondage...

En choisissant **Circulars / Documents AG / Flash info**, ou modèles documents, retrouvez les documents du gestionnaire XI AG, tarifs des pièges, planning des formations, Flash info, enquête sondage...

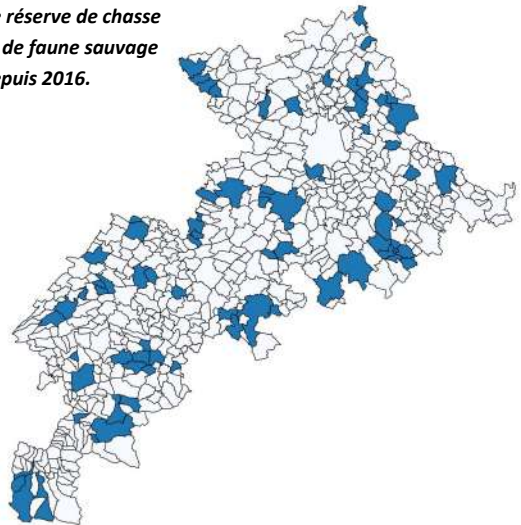
Prêt de matériel

Les forums d'associations et d'animations de villages sont l'occasion pour les ACCA de faire connaître le rôle des chasseurs dans les territoires auprès du grand public.

Après réservation auprès de la FDC, nous avons prêté du matériel d'exposition : animaux, plaquettes, affiches, déroulants ... aux ACCA qui en ont fait la demande.

Le service cartographie de la Fédération vous aide dans vos projets de **changement de Réserve de Chasse et de Faune sauvage**. En 2023, 4 ACCA ont fait cette démarche auprès du service adhérents. NB : la date limite des demandes est janvier pour activation en septembre.

Historique des changements de réserve de chasse et de faune sauvage depuis 2016.



source FDC 31 mars 2024

2024, année d'élections dans votre Conseil d'administration ! Procédure pour le traitement de votre Assemblée Générale

Conformément aux nouveaux statuts et au règlement intérieur et de chasse qui ont été approuvés en 2021, l'intégralité du conseil d'administration et du bureau (Président, Vice-Président, Trésorier et Secrétaire) doit être renouvelé à compter du 1er avril 2024.

Les modalités de renouvellement sont fixées par les statuts et le règlement intérieur et de chasse. Une note d'information a été transmise à tous les présidents d'ACCA/AICAF/AICA et sera incluse dans le kit AG 2024 qui sera envoyé après l'AG de la FDC31. Ce dossier sera également accessible depuis le site internet via votre « Espace adhérent ».

Pour rappel l'assemblée générale élit un Conseil d'Administration. Seul un adhérent de l'association peut faire acte de candidature. Lors de l'élection du conseil d'administration, les candidatures doivent être envoyées au siège social (indiqué dans les statuts) de l'association en recommandé avec accusé de réception avant le 1er avril. Les membres sortants sont rééligibles et doivent respecter cette modalité s'ils souhaitent se porter candidat.

Conformément à vos statuts, vous devrez effectuer une Assemblée Générale ordinaire entre le 1^{er} avril et le 30 juin de chaque année. Dans les jours qui suivent l'affichage en mairie, **une copie de la convocation doit être adressée à la Fédération Départementale des Chasseurs.**

En l'absence de modification vous devez archiver votre procès-verbal, feuille d'émargement et convocation affichée en mairie. Vous n'avez pas à transmettre de documents à la Fédération ou la Sous-Préfecture .

Si des modifications ont lieu telles que : changement de bureau et/ou conseil d'administration, modification des statuts (pourcentage de membres associés, nombre d'administrateurs) et du règlement intérieur et de chasse vous devrez nous transmettre les documents suivants (sur la base des documents fournis par la FDC31) :

- ◆ Le compte-rendu d'Assemblée Générale accompagné des feuilles d'émargement
- ◆ Statuts si modification
- ◆ Annexe annuelle du règlement intérieur et de chasse si modification
- ◆ Cerfa déclaratif des dirigeants si modification (conseil d'administration et bureau)
- ◆ Fiche adhérent FDC 31 si modification (coordonnées des dirigeants et du contact internet)

Nous transmettrons votre dossier à la Sous-Préfecture pour procéder à l'enregistrement des modifications de dirigeants et à la modification de vos statuts. Un accusé de réception vous sera transmis par la Fédération et un récépissé de modification par la Sous-Préfecture de Muret.

Après vérification de vos nouveaux statuts, du règlement intérieur et du règlement de chasse, nous vous transmettrons un document approuvant vos modifications.

Rappel : le « kit AG » est envoyé par email à toutes les ACCA/AICAF/AICA du département courant avril, et sera accessible sur l'«Espace adhérent».

Permis de chasser

539

Candidats formés

Toujours très actif, le service Formation de la FDC31 consacre plus de 200 jours de travail pour former les candidats au permis de chasser. Le bon taux de réussite nous permet de juger de sa qualité ! 5 sessions de formation au permis de chasser ont été assurées durant l'année 2023. 613 candidats se sont inscrits, et parmi eux, 539 ont été formés au permis.

Bravo aux 441 candidats qui ont obtenu l'examen, et félicitations aux **56** nouveaux chasseurs qui ont obtenu la note de 31/31 !

Pour s'initier à la chasse collective en toute sécurité, les nouveaux chasseurs sont invités à découvrir la chasse en battue, encadrée par la FDC31, dans la forêt de Cardeilhac. Un temps de chasse et de convivialité très apprécié par les nouveaux chasseurs.

7 %

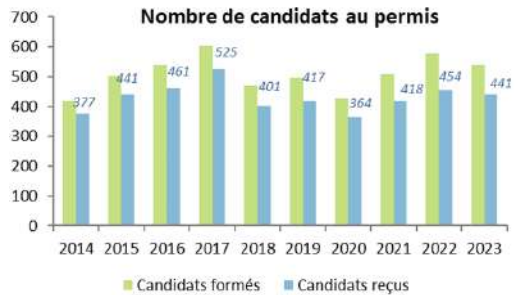
de chasseresses

Notons qu'en 2023, 31 chasseresses ont été reçues à l'examen du permis de chasser, soit 7 % des nouveaux chasseurs.



81,8%

de réussite à l'examen



28

agriculteurs se sont formés au permis de chasser

Dans le cadre du programme de formation Vivea de la Chambre d'Agriculture de Haute-Garonne, des formations au permis de chasser et au piégeage sont proposées aux agriculteurs du département.

La FDC31 a formé 28 exploitants agricoles au permis de chasser en 2023 .

Nous pouvons juger là leur totale motivation et implication pour trouver des solutions afin de protéger leurs cultures.



Autres formations

Chasse accompagnée

28

28 candidats ont suivi cet apprentissage pour se familiariser à la pratique de la chasse avec un ou plusieurs parrains, dès l'âge de 15 ans.

97

Chasse à l'arc

Déjà constaté l'an dernier, les chasseurs qui demandent à se former à l'arc sont de plus en plus nombreux. Nous comptabilisons 97 nouveaux archers en 2023, preuve d'un réel intérêt pour ce mode de chasse. Ces formations se font avec la participation de l'ASCAM (Assoc Chasseurs à l'Arc).

43

Hygiène de la venaison

En 2023, la session de formation a permis de former 43 participants aux bonnes pratiques de l'hygiène de la venaison.

Piégeage

48

48 candidats sont devenus piégeurs, dont 15 agriculteurs, en suivant la formation théorique et pratique obligatoire pour obtenir un agrément piégeur. L'ADPA 31 (Association des Piégeurs 31) contribue à cette formation.

Chef de battue

218

En 2023, 7 sessions de formation responsable de battue ont été organisées pour 170 chasseurs inscrits par leur président d'ACCA.

Depuis 2021, anciens et nouveaux chefs de battue sont réunis pour suivre une formation commune, amenant à des échanges constructifs. Ces sessions entrent dans le cadre de la formation décennale.

Formation décennale

2400

Voté en 2020 dans le cadre de la réforme de la chasse, la formation décennale est devenue **obligatoire pour tous les chasseurs**.

La FDC31 propose différentes formes d'apprentissage : la formation à distance (version numérique) accessible directement par tous et la version en présentiel. En 2022 les résidents des UG 1, 2, 3 et 4 ont été formés, en 2023 c'était le tour des UG 5, 6 et 7.

Ainsi aujourd'hui plus de 2400 personnes sont à jour de cette formation.

Garde Chasse particulier

17

17 personnes ont suivi la formation Garde Chasse particulier, en partenariat avec l'association des Gardes Particuliers (FDGP31) et l'OFB.

Espèces Suscep- tibles d'Occasionner des Dégâts



6

Espèces invasives
ESOD

6

Espèces classées
ESOD

Les espèces telles que belette, fouine, martre, putois, renard, corbeau freux, corneille noire, pie bavarde, geai des chênes et étourneau sansonnet sont des espèces dont la destruction n'est possible que si un **arrêté ministériel** l'autorise.

Pour permettre leur régulation par piégeage ou par destruction à tir, la FDC31, la Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne et l'association des Piégeurs Agréés de la Haute-Garonne (ADPA 31) se sont investies pour faire valoir la nécessité de régulation de certaines de ces espèces dans le département. Un dossier a été présenté au Préfet de la Haute-Garonne qui l'a soumis aux instances nationales. En juillet 2023, un nouvel arrêté ministériel listera les espèces pouvant être régulées en Haute-Garonne.

A ce jour, voici les espèces classées invasives et ESOD sur la Haute-Garonne :

Espèces invasives : ragondin, rat musqué, vison d'Amérique, chien viverrin, raton laveur et bernache du canada.

Espèces susceptibles d'occasionner des dégâts : renard, martre (uniquement sur les communes de montagne), corneille, pie bavarde,

lapin de garenne (dans certaines communes ou lieux de communes) et pigeon ramier du 1er avril au 30 juin dans certaines parties du département et sous conditions.

Toutes les informations réglementaires sur la liste des espèces ESOD et moyens de régulation sont accessibles sur internet :

<https://www.chasse-nature-occitanie.fr/haute-garonne/reglementation-generale/les-nuisibles.php>



Bilan des déclarations traitées

Sur la saison 2022-2023, la DDT a traité 569 demandes d'autorisations préfectorales de destructions à tir, réparties en :

- ◆ 74 demandes pour le renard
- ◆ 192 pour la corneille
- ◆ 37 pour la pie
- ◆ 266 pour le pigeon ramier



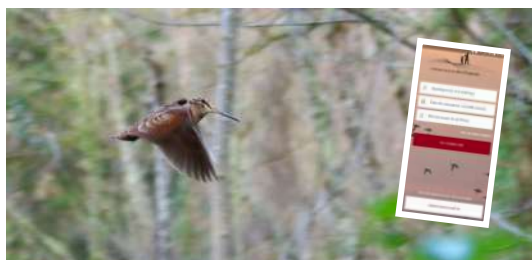
Bécasse des bois

4,07

Prélèvement moyen

25 %

ChassAdapt



Choisir ChassAdapt, c'est se simplifier le marquage des prélèvements !

L'analyse des prélèvements bécasse est effectuée sur la saison **2022-2023**, les informations sur la saison en cours étant incomplètes.

En 2022-2023, 4479 carnets bécasse papier ont été distribués, et 1490 chasseurs ont choisi de faire leur déclaration de prélèvements sur ChassAdapt (carnet numérique), soit un total de 5969 chasseurs de bécasse référencés.

3664 carnets papier ont été retournés à la FDC, soit environ 82%. L'avantage de ChassAdapt est qu'il n'y a pas de retour à faire, les déclarations étant enregistrées automatiquement.

Grâce à l'exploitation des 5154 déclarations, nous constatons qu'au moins 867 chasseurs ont prélevé à minima une bécasse.

Ces 867 chasseurs ont prélevé 3533 bécasses, ce qui représente un prélèvement moyen de 4,07 oiseaux par chasseur ayant prélevé pour la saison 22/23.

Le graphique ci-dessous indique que le prélèvement moyen par chasseur bécassier revient à un niveau se situant entre 4 et 4.5 oiseaux. Rappelons que la saison 2021-2022 était jugée très bonne.

Le baguage de nuit a repris !

Le service Gestion de la Faune Sauvage de la Fédération des Chasseurs de la Haute-Garonne a repris ses missions en partenariat avec l'OFB sur le suivi postnuptial de la bécasse des bois. Ainsi **33** bécasses sur 135 vues, ont été baguées sur notre territoire durant la saison 2023/2024.

Ces baguages et reprises ont pour objectif de savoir où et quand l'oiseau s'est déplacé, et de qualifier la reproduction grâce à l'âge-ratio par la lecture d'ailes des oiseaux capturés.



Nbre de bécasse/chasseur ayant prélevé



Sur la saison 2023-2024, 4116 carnets bécasse papier ont été distribués et 1590 ont été demandés via ChassAdapt, soit 25% des demandes.



L'étude des bécasses se fait depuis des années par le suivi des moyens de marquage. Les captures se font de nuit, avec l'aide de filets spécialement adaptés. Les bécasses sont manipulées avec précaution, baguées puis relâchées.

Opération baguage

Les jumelles thermiques permettent de mieux repérer les oiseaux de nuit afin d'effectuer la capture en toute sécurité.



L'étude des bécasses prélevées baguées permet de tracer leurs déplacements.

Banque, assurance, téléphonie...

Au Crédit Mutuel, nous ne sommes pas différents sans raison.

Rejoindre une banque qui appartient à ses clients, ça change tout.

Le Crédit Mutuel, banque coopérative, appartient à ses 8,9 millions de clients-sociétaires.

Crédit Mutuel

Portet sur Garonne

11, place de la République - 31120 Portet-sur-Garonne
Tél. : 06 61 43 10 61 - Email : 02224@creditmutuel.fr

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées, société coopérative à forme de société anonyme au capital de 5 458 531 000 euros,
4 rue Frédéric-Gaillaume Raiffeisen, 67013 Strasbourg Cedex 9, RCS Strasbourg B 888 505 354 - N° Orlas : 07 003 758



Palombe

En Haute-Garonne pendant 1 mois et demi, 30 paloumayres complètent leur carnet d'observation du haut de leur palombière. Ces informations permettent de décrire le déroulement de la migration de l'oiseau bleu sur notre département.

14 carnets ont été retournés, aussi, dès l'an prochain seuls ces chasseurs mobilisés recevront le carnet.

L'activité des palombières haut-garonnaises a été particulièrement tardive.

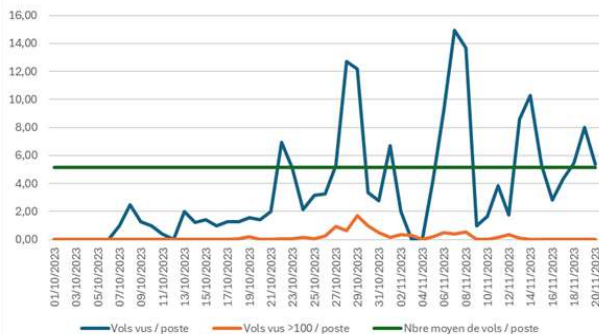
Les données de notre réseau départemental mettent en évidence une migration en dents-de-scie cette année encore, avec une première intensité de migration le 22/10 puis des pics éphémères les 28 - 29/10 ou les 7 - 8 novembre.

Autre caractéristique de cette année 2023, le nombre de vols vus qui est bien en dessous des autres années, avec un total de 5,18 vols vus par jour alors que les années précédentes nous étions à 6,9 vols par jour.

Si l'an dernier était exceptionnel en termes d'oiseaux vus et de vols vus, il en est tout autre cette année qui ressemble plus à 2020 et 2021.

L'indice migratoire 2023 est de 81,21 contre une moyenne de l'ordre de 115. La répétition des années creuses laissent quelques questions en suspens. Il est donc nécessaire de suivre ce réseau au fil du temps et de le corréler avec les autres informations de collecte (âge ratio, hivernage, prélèvements).

Evolution des vols vus au cours de la saison



Comptages Colts basques

En France, c'est sur le littoral atlantique que le flux migratoire est le plus dense. C'est pour cette raison que le GIFS (Organisme national de suivi des palombes) procède à des comptages sur les colts basques à l'automne de chaque année.

Les années se suivent mais ne se ressemblent pas. Ce proverbe a tout son sens au regard des résultats des comptages sur les sites des colts basques : 150 000 oiseaux en 2023 contre 3,2 Millions en 2022. Si la météo est ciblée comme la cause principale sur la qualité de migration, il est nécessaire de suivre le comportement adaptatif de cet oiseau aux changements climatiques.



Le SDGC de 2020 a défini de nouvelles règles en terme de Plan de Gestion et de suivi de la caille des blés sur notre département.

Le carnet de prélèvement petit gibier 31 intègre depuis cette date un volet obligeant les chasseurs à indiquer les prélèvements de caille effectués dans la saison.

L'étude de ces carnets, nous donne des informations pertinentes sur cette espèce et en

Caille des blés

premier lieu l'intérêt qu'elle suscite : 20% des chasseurs chassent la caille !

L'année 2023 est notée très bonne en terme de prélèvements, les conditions climatiques clémentes jusqu'à fin octobre ont permis d'effectuer des prélèvements pendant trois longs mois. Le taux de reproduction a été constaté très bon par les chasseurs juste après les moissons.

Ainsi, en Haute-Garonne, le prélèvement moyen de 3.06 cailles par chasseur, confirme la qualification de très bonne année pour la caille, l'an dernier ce chiffre était de 0.89 seulement.

Un Groupement d'Intérêt Cynégétique

est un outil qui permet de regrouper plusieurs détenteurs de droit de chasse pour favoriser la gestion durable des espèces de Petit Gibier. Cette démarche se fait à l'initiative des chasseurs qui souhaitent installer une souche naturelle ou améliorer les densités existantes.

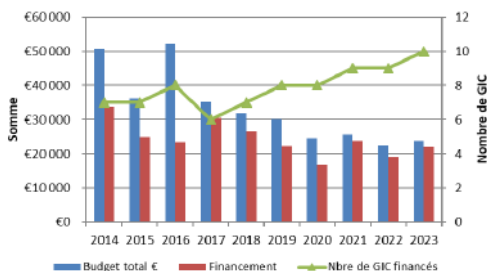
Le rôle de la FDC dans ces GIC, est d'apporter un soutien technique et financier.

GIC petit gibier

Le Conseil d'Administration de la FDC adopte annuellement un budget par GIC dont le montant est adapté à la surface du territoire et aux aménagements prévus dans leur plan d'actions. L'enveloppe budgétisée est de 23 870 € sur la saison 2023-2024, elle est consacrée aux actions engagées par les GIC sur leurs territoires.

Depuis 2007, l'enveloppe fédérale consacrée à ces aides (hors Jachères Faune Sauvage) a été de 341 000 €.

Sur la saison 2023/2024, un nouveau GIC faisan et un GIC lapin, sont venus compléter les 9 GIC actifs, ce qui fait un total de 11 GIC conventionnés, confirmant l'ambition de la FDC31 à promouvoir la gestion du petit gibier.





Perdrix rouge et faisan

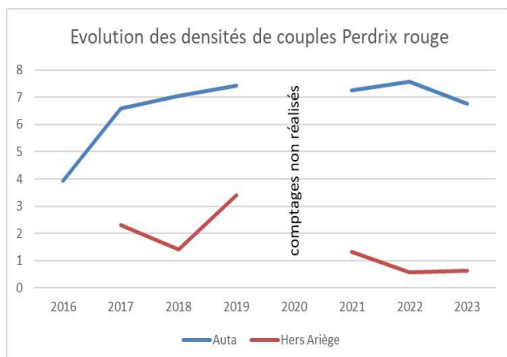


Perdrix

La méthode de comptage "au chant" dite "**magnéto**", effectuée par les chasseurs en collaboration avec la FDC31, est appliquée sur 13 circuits répartis dans les deux GIC conventionnés Gestion Durable de la perdrix rouge. Ces chiffres obtenus sont corrélés avec le "ressenti terrain".

Les résultats sont consolidés par les comptages d'été.

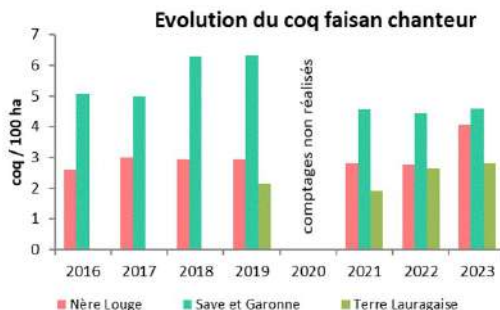
Cette année tous les circuits ont été prospectés sur les GIC Perdrix Auta et Hers-Ariège. Sur les 9 circuits du GIC Auta, la population de perdrix maintient un bon niveau, confirmant la stabilité, avec 6,8 couples en moyenne. Par contre le GIC Hers-Ariège reste à un niveau très faible avec 0,7 couple observé. Cet indice confirme la difficulté de l'espèce à s'implanter et perdurer dans ce secteur malgré toutes les actions mises en place.



Faisan

Pendant la période de reproduction, les coqs faisan chantent, ce qui permet de les dénombrer.

102 points d'écoute sont localisés sur les territoires des 3 GIC conventionnés : 28 sur Save-et-Garonne, 42 sur Nère-Louge, et 32 sur le GIC Terre-Lauragaise.



Le graphique ci-dessus nous montre que sur le GIC Save et Garonne, qui est le plus ancien, la densité est d'un bon niveau, stable depuis 3 ans, avec 4,6 faisans vus au 100 ha. Pour Nère-Louge, la densité est en nette progression cette année, suite à une modification de mode de gestion, avec une densité enregistrée à 4,1 coqs recensés contre 2,8 l'an dernier.

Le GIC Terre-Lauragaise, le dernier né, progresse petit à petit, avec cette saison 2,8 coqs entendus au 100 ha. Pour ce jeune GIC, ces chiffres sont encourageants !



Lièvre

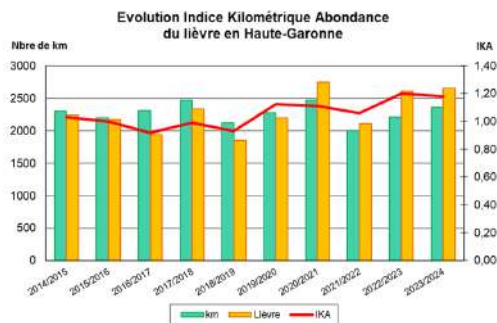
1,18

IK stable



Le lièvre présent dans tout le département fait l'objet d'un suivi par comptage de nuit aux phares de décembre à janvier. Plus de 2300 kms ont été parcourus cet hiver pour ce recensement.

Après plusieurs années de mauvaise reproduction et quelques épisodes d'épizootie, la valeur de l'IK s'est maintenue aux environs de 1. La jolie remontée de l'indice sur la saison 2019-2020, puis l'an dernier, se confirme cette année avec une valeur de 1,18 animal vu au km, de moyenne départementale. Cette stabilisation de l'indice rassure les gestionnaires de ce petit gibier.



Cet hiver, nous notons 3 types d'évolutions.

- ◆ Les pays avec un IK en **augmentation** : Après sa baisse exceptionnelle l'an dernier, dans le Volvestre l'indice est en augmentation et revient à son niveau habituel à 1.1. Dans le Pays Pyrénées Centrales, secteur où «goupil» est bien présent, le léporidé s'adapte difficilement. L'indice progresse toutefois depuis 2 ans, il atteint 0.30 cet hiver.
- ◆ Le pays **stable** : Pour le Pays Lauragais, l'indice de 2,19 confirme la stabilité recherchée liée à une volonté d'atteindre un équilibre agro-cynégétique.
- ◆ Les pays en **diminution** : Après un taux à 1.07 l'an dernier, Le Pays Toulousain repasse à 0.87. Dans les Coteaux du Gers et de Gascogne après la belle progression de l'an dernier, l'indice a baissé pour revenir à un niveau plus habituel de 0.89.

63

Comptages nocturnes

Cet hiver 63 sorties nocturnes ont permis aux techniciens de la FDC31 accompagnés des chasseurs, de prospecter 126 communes.

54 autres ACCA ont été explorées par les chasseurs seuls, autorisés par une convention signée avec la Fédération (avec ou sans prêt de matériel). Ainsi les ACCA apportent des données qui complètent celles du réseau de circuits historiques suivis par la FDC. Au total ce sont 180 communes qui ont fait l'objet d'une prospection cet hiver.



3

Espèces de
galliformes

Les trois espèces de galliformes de montagne présentes en Haute-Garonne : lagopède, grand tétras et perdrix grise, font l'objet d'un suivi quantitatif annuel par le service Suivi Faune Sauvage de la FDC 31.

Comptages et prélèvements perdrix grises de montagne : une nouvelle méthode est en place

Les valeurs de densité de perdrix grises sont obtenues par la réalisation de comptages aux chiens d'arrêt en été. Ce suivi permet de mettre en évidence que la taille des populations fluctue principalement sous l'influence des conditions météo qui conditionnent la qualité de la reproduction sur chaque secteur.

Depuis la saison 2023/2024, un nouveau plan de gestion a été mis en place sur la base de résultats obtenus par secteur et non pour le département entier.

Les comptages réalisés par secteur permettent de définir la densité annuelle par région naturelle. Ces densités d'oiseaux pourront contribuer à la définition du quota départemental si la densité requise est atteinte. En complément du quota départemental annuel, chaque chas-

Galliformes de montagne

Nouveau plan de gestion Perdrix Grise de Montagne

seur reçoit un PMA individuel à ne pas dépasser.

Rappelons que pour chasser la perdrix grise de montagne, le chasseur doit être en possession d'un carnet spécifique distribué par la FDC31.

Cette année, du fait de ces nouvelles règles, 189 carnets ont été distribués.

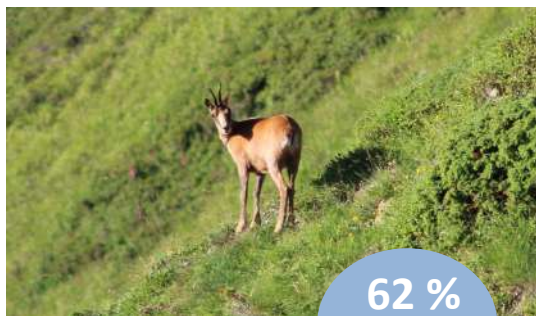
L'analyse des 134 carnets rendus, révèle que les chasseurs ont prélevé un total de 51 oiseaux.

Autres Galliformes

Au vu des résultats des comptages 2022, pour la saison 2022/2023 :

- **Grand tétras** : pas d'attribution, moratoire 5 ans.

- **Lagopède** : aucune attribution n'a été donnée.



62 %
prélèvements

Isard

7
Unités de
Gestion

139
attributions

L'isard fait l'objet d'un suivi annuel sur la totalité de sa zone de présence. Sept massifs sont ainsi prospectés à chaque fois que les conditions météo le permettent.

Durant l'été 2023 il n'a pas été possible de faire un état des lieux des populations sur les massifs de Luchon, Hourmigué et Paloumère.

Voici les différentes tendances pour les massifs prospectés :

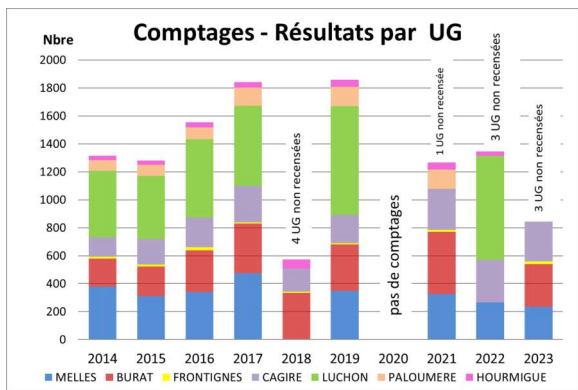
- Pour la seconde année, la baisse des effectifs recensés se poursuit sur l'UG de Melles. Les chiffres obtenus ont donné droit à une attribution de 10 bracelets alors qu'elle était de 4 fois plus en 2018 !
- Sur le massif du Cagire, les chiffres sont stables depuis 3 ans, ce bon niveau de popula-

tion a permis d'attribuer 25 bracelets sur la saison 2023-2024.

- Burat n'a pas confirmé son embellie observée lors des comptages de 2021. En 2023 la baisse de 30% des observations a autorisé une attribution de 28 bracelets contre 47 l'an dernier.

- Enfin ! Sur le massif des Frontignes, les comptages de 2023 ont permis d'atteindre le seuil d'attribution déterminé à 15. Ainsi pour la première fois, 3 animaux ont été attribués sur cette unité de gestion.

- En l'absence du comptage luchonnais, l'attribution a été reconduite à 46 bracelets sur ce massif. Il en est de même pour Hourmigué qui conserve ses 5 bracelets et Paloumère ses 23 attributions.



Sur les 154 attributions, la FDC31 a eu un retour de 86 fiches de prélèvement, ce qui correspond à un taux de réalisation de 62% (nombre non définitif dans l'attente des derniers retours).

Dans certains massifs, où les effectifs sont moindres, en concertation avec la FDC31, les chasseurs ont choisi de prélever moins de 50% de l'attribution.

Chevreuil

35 %

des attributions
en tir d'été



Le tir d'été, un mode de chasse en progression

Aujourd'hui présent sur la totalité du département, le chevreuil connaît encore une progression maintenue de ses effectifs.

Pour mieux gérer les prélèvements, protéger les cultures, les gestionnaires ont développé la chasse estivale, appelée communément "tir d'été".

Ce mode de chasse à l'approche rassemble beaucoup d'adeptes de différents âges, de différentes régions voire de pays voisins.

Les attributions de tirs d'été sont en constante

augmentation et ont doublé en 10 ans.

En 2023, plus de **2100** chevreuils étaient attribués pour la saison estivale à 428 territoires demandeurs, ce qui représente plus d'un tiers de l'attribution départementale. Ainsi l'attribution estivale moyenne par territoire demandeur est de l'ordre de 4.9.

A la fin février, **279 prélèvements ont été enregistrés** via le site officiel de la DDT, comme le prévoit la réglementation.



Évolution du chevreuil

Sur la saison 2023/2024, en tenant compte du recensement annuel des populations de chevreuils par secteur,

7417 bracelets ont été attribués. Les prélèvements ont été réalisés à 82%.

En analysant l'évolution de l'espèce, depuis la saison 2015-2016, nous constatons une augmentation constante de l'indice kilométrique. Cet hiver après avoir parcouru 2577 km, nous avons observé 2363 chevreuils, soit un IK de 0,92 de moyenne départementale contre 0,75 l'an dernier. Pour la seconde année consécutive, nous observons une hausse de 30% ! L'IK s'approche de 1 chevreuil au kilomètre et continue sa progression, malgré les diminutions constatées dans plusieurs pays cynégétiques.

Nous notons cette année une forte progression de l'IK sur le pays Pyrénées centrales, la valeur est passée de 0.20 à 0.63 ! Une progression exceptionnelle pour ce secteur.

Dans les Coteaux de Gascogne et du Gers, l'IK reste stable à un niveau très élevé de-

7417

attributions



0,92

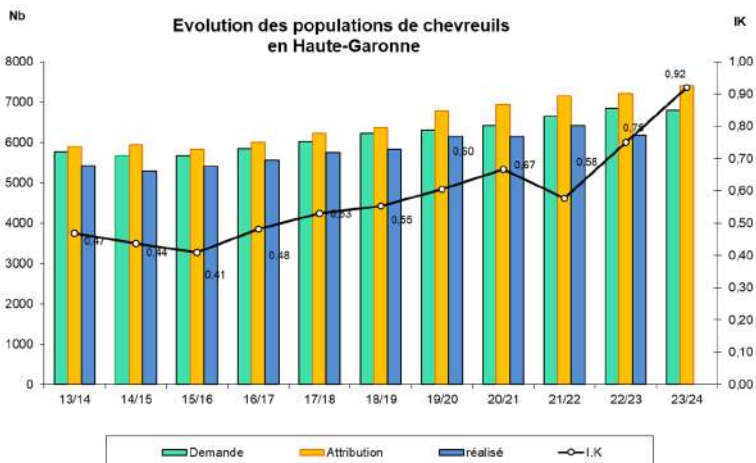
IK départemental

puis plusieurs années, il est de 1.24 cette saison.

Le Volvestre voit sa valeur d'IK descendre de 20% et atteint 0.66 cette saison, contre 0.80 l'an dernier. Il en est de même pour le Lauragais, avec une baisse de l'Indice qui est passé de 0.73 à 0,65 chevreuil vu au km.

Dans le pays Toulousain, là aussi la baisse est sensible avec un indice qui est passé de 0.80 à 0.74.

Le niveau acceptable défini par les partenaires institutionnels de la FDC est situé entre 0.4 et 0.8 chevreuil par km, nous sommes au dessus pour l'ensemble des pays cynégétiques du département. L'IK départemental lui aussi est au-dessus de cette fourchette. Nous devons être vigilant dans l'établissement du plan de chasse pour la saison prochaine.



Cerf

2962

bracelets
attribués

50 %

attribution
femelle



La progression quantitative et géographique du Cerf en Haute-Garonne avec des conséquences sur l'agriculture et la sécurité routière, a amené le conseil d'administration de la Fédération à proposer un dispositif inédit depuis la saison 2018-2019 pour diminuer les effectifs. Pendant ces 5 saisons, les attributions ont augmenté de 37% alors que les réalisations plafonnent à seulement +11%. Les observations obtenues lors des comptages de nuit indiquent que l'objectif recher-

ché de diminuer les populations, n'est pas atteint. Au vu de ce constat, la Fédération a mis en place une nouvelle procédure d'attribution dans le massif des Pyrénées Centrales, là où les populations sont les plus denses.

Dans ce secteur, le sex-ratio restera fixé en défaveur des biches pendant encore quelques saisons, afin d'impacter significativement le « cœur » de la population et essayer de limiter son expansion géographique déjà bien avancée.

Quelle réalisation en 2023-2024 ?

2962 bracelets de Cerf ont été attribués pour la saison 2023/24, soit une augmentation de 9%. Ce plan de chasse a été réalisé à 72 %, avec 2127 prélèvements recensés à ce jour.

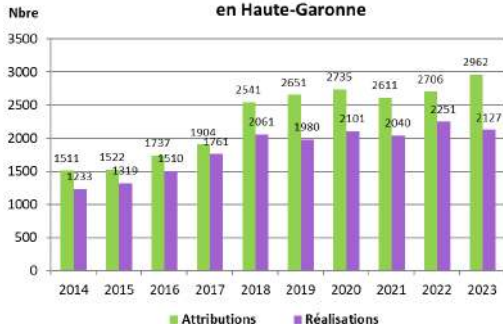
L'augmentation de l'attribution significative

cette saison cherche à enrayer la progression. La réalisation est principalement liée au nouveau mode d'attribution et à la mobilisation des chasseurs. La nouvelle règle mise en place dans le massif des Pyrénées depuis cette année, a pour objectif de stabiliser les populations de cervidés. Nous n'avons pas encore

suffisamment de recul pour juger de l'efficacité de cette mesure de gestion à long terme, mais cette seconde saison est prometteuse : 80% des attributions ont été réalisées dans les Pyrénées.

Dans le reste du département, la réalisation du plan de chasse est en augmentation. Les CEI2, bracelets sur les zones de colonisation, quant à eux, ont été réalisés à 7%.

Evolution du plan de chasse Cerf en Haute-Garonne



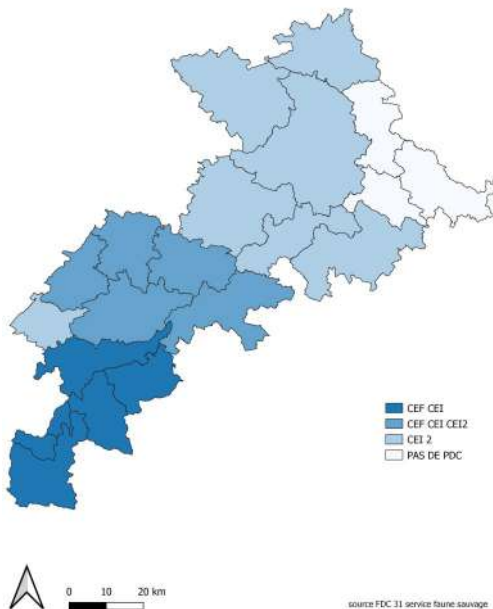


RÉPARTITION PAR CATÉGORIE DES ATTRIBUTIONS CERVIDÉS
SAISON 2023/2024

Une colonisation progressive

En 2016-2017 les attributions Cerf étaient réservées aux territoires du Pays Pyrénées et à certains territoires situés au nord de l'A64. La proposition de la FDC31, qui a fait le choix de donner des bracelets à des attributaires qui ne paient que s'ils prélèvent l'animal, a eu du succès.

Aujourd'hui, nombreux sont les territoires qui ont la possibilité de prélever un cerf là où les populations sont en voie de colonisation et principalement sur tout le pays Coteaux du Gers et de Gascogne et depuis cette saison dans le Frontonnais.



source FDC 31 service faune sauvage

Rappel de l'attribution 2023-2024

Une nouvelle procédure a été appliquée dans le **Pays Pyrénées Centrales uniquement**, là où le Plan de chasse était distingué par sexe et âge.

L'objectif reste de faire diminuer les populations dans ce secteur.

Avec quelles modalités ?

- Tendre vers une uniformisation des taux d'attribution par massif en remontant les plus bas vers le taux moyen défini.
- L'attribution est basée sur 50% de biches et 50% de CEI (Cerf Elaphe Indifférencié).

- Les bracelets CEM (Cerf Elaphe Mâle) et FDC (Faon De Cerf) sont supprimés et remplacés par le bracelet CEI qui peut être posé indifféremment sur un cerf, une biche ou un faon.

Le prix des bracelets est unique et fixé à 62€.

Pour tous les autres territoires, pas de changement dans les modalités d'attribution du Plan de chasse Cerf.



Tous les résultats sont issus des informations collectées par le service Faune Sauvage, mais aussi par l'envoi des données des chasseurs dans le respect des délais.

Sanglier

5224

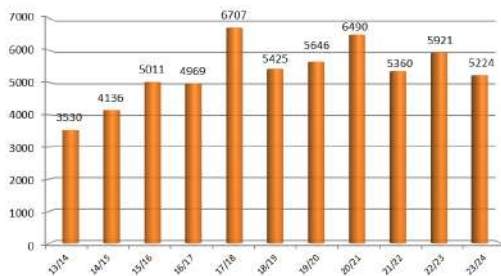
prélèvements



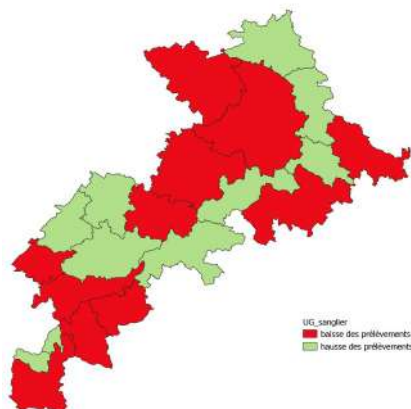
Le prélèvement départemental sanglier est en baisse cette saison avec 5224 animaux prélevés sur l'ensemble du département (chiffres au 21 mars 2024).

Depuis plusieurs années, comme le montre le graphe ci-contre, les prélèvements sont en dents de scie autour de 5500, ce chiffre fluctue suivant les conditions climatiques ou encore les opportunités alimentaires trouvées par l'animal.

Evolution des prélèvements sangliers



ÉVOLUTIONS DES PRÉLÈVEMENTS AU 18 MARS SAISON 2023/2024



Source: FDCI1 mars

Comme le montre la carte ci-dessus la situation n'est pas identique dans tous les pays cynégétiques. Nous constatons que sur les UG du pays Pyrénées centrales (1-3-4-5-et 6) les prélèvements sont en baisse avec une moyenne de 37,6% sur l'ensemble du secteur.

Seul l'UG 2 affiche une croissance de 33% de ses prélèvements. Les Côteaux de Gascogne et du Gers sont stables mais il existe de grandes disparités : l'UG 6 est en baisse de 38 % alors que les UG 10 et 7 sont en augmentation de 14%. Dans le pays Volvestre les prélèvements ont augmenté en moyenne de 10%. Là aussi notons que sur les UG 8 et 13 cette hausse est supérieure à 20%, alors que l'UG 14 est en baisse de 6.5%. Dans le Lauragais (15-16-17-18), nous constatons au global une certaine stabilité mais l'analyse par UG montre quelques disparités. L'UG 15 voit son prélèvement faire un bon de 48% et l'UG 17 de 20%, alors que l'UG 16 baisse de 25%. Dans le pays Toulousain la baisse de 30% est significative. Notons toutefois que dans ce secteur très urbanisé, à la demande du Préfet, les lieutenants de louveterie interviennent pour organiser des battues administratives.

Les points noirs en surveillance

Conformément au Plan National de Maîtrise du Sanglier, il a été mis en place une procédure réglementaire de définition des points noirs en Haute-Garonne. Voici la règle appliquée pour que la commune figure en point noir : sur les 5 dernières années, il faut au minimum 4 ans de dégâts, dont la moyenne des dégâts est supérieure à 1 ha. Pour la saison 2023-2024, 22 communes étaient en points noirs, 2 étaient entrantes et 2 sortaient de la liste.

Au-delà des tendances, les chiffres affichés sur cette carte, permettent de quantifier la présence du sanglier dans les différents secteurs du département.

Ainsi la concentration des effectifs est principalement observée sur les zones urbanisées et boisées.

Dans l'extrême Est du département, ainsi que dans les zones de montagne, peu propices à l'installation de l'animal, le nombre de sangliers reste contenu, voir faible.

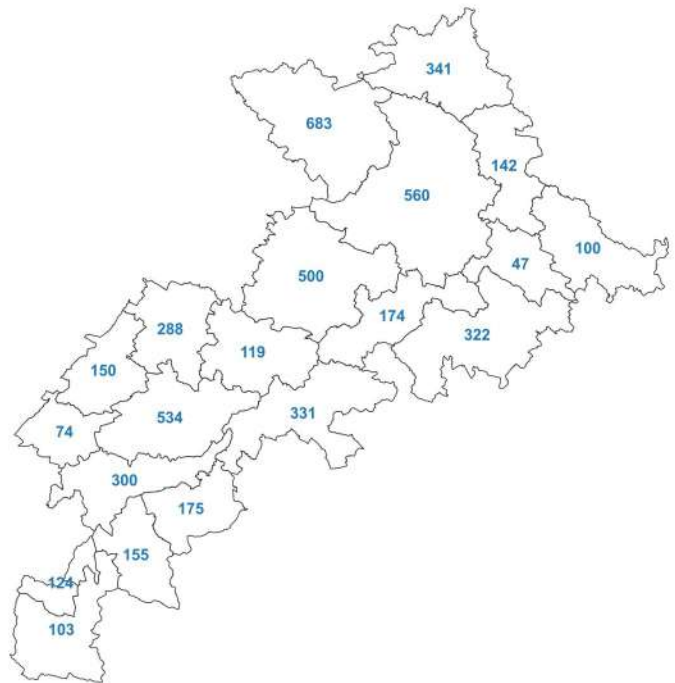
Par contre sur les secteurs boisés, à proximité des cultures appréciées par l'espèce, les résultats explosent.

La Fédération et les gestionnaires restent très vigilants sur ces secteurs.

Et les collisions ?

Les sangliers morts par collision avec des véhicules, est une problématique de santé publique. Le recensement demandé aux adhérents permet d'établir des secteurs et voies de circulation particulièrement accidentogènes. Nous enregistrons le pourtour du Grand Toulouse, mais aussi la D 820 vers Auterive, ou encore les grands axes secteur St Lys—Rieumes. Au nord-ouest N124 et secteur Drudas, là où les populations sont importantes, les conducteurs sont invités à la plus grande prudence.

LE PRELEVEMENT SANGLIER AU 18 MARS
SAISON 2023/2024



Source FDC31

Registre battue 2022-2023

Pour la saison 2022-2023, 799 carnets de battue ont été distribués aux adhérents territoriaux.

Sur ce nombre, 569 ont été retournés et exploités.

Les statistiques présentées ci-après concernent exclusivement le sanglier.

Pression de chasse

L'exploitation des données des carnets de battues nous informe sur la pression de chasse exercée sur le territoire.

Ainsi cette pression est calculée sur la base des jours « possiblement » chassables, du 1er août au 31 mars. Sans rentrer dans le détail, les résultats nous indiquent qu'en règle générale la pression de chasse reste faible par rapport au potentiel de temps chassable.

Observation de la période de mars

Le mois de mars est ouvert à la chasse du sanglier pour la troisième saison consécutive.

De ce fait, après l'extraction et la comparaison des chiffres se reportant aux battues, animaux



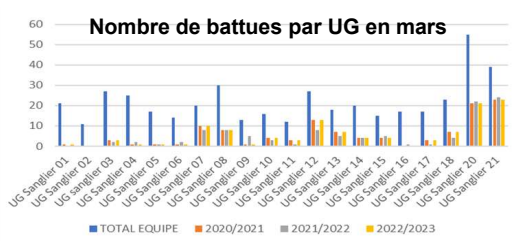
vus et sangliers prélevés, il en ressort une faible mobilisation des équipes lors de ce dernier mois de chasse. Toutefois, il semblerait que petit à petit les chiffres tendent vers une augmentation de l'utilisation de cette plage saisonnière.

La chasse au mois de mars n'est pas uniforme sur l'ensemble du département.

Au fur et à mesure des saisons, les UG 7, 8, 12, 13, 20 et 21 utilisent cette période supplémentaire de manière régulière. Ces unités de gestion, hormis l'UG 8, font l'objet depuis quelques années, de dégâts réguliers sur semis de maïs. L'action cynégétique sur ce mois permet de décanonner les grosses compagnies que nous pouvons encore avoir en fin de chasse. Les semis étant précoces (fin mars-début avril) surtout dans la moitié nord du département, les actions de chasse à cette période peuvent dérouter les sangliers au moment des semis sans avoir recours à des tirs administratifs.

Le manque de battue sur les UG 6 et 14 est dommageable car ces dernières sont souvent impactées par les dégâts à cette période.

Nombre de battues par UG en mars



Dégâts de gibier

Saison 2022-2023 160 000 € indemnisés

L'enveloppe annuelle des indemnisations liées aux dégâts fluctue entre 120 000 € et 350 000 €. Ces variations sont tributaires de la surface endommagée et du prix des cultures.

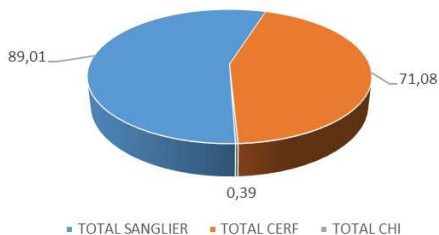
Sur la saison 2022-2023 cette enveloppe est estimée à 160 000 € toutes espèces confondues. Cette valeur sera affinée car les dossiers peuvent être indemnisés jusqu'à 2 ans après le sinistre. Sur cette même saison, il y a eu 155 réclamants pour 223 dossiers.

Après 4 années de relative stabilité, puis un pic sur la saison 2020-2021, nous constatons une nouvelle diminution significative des indemnisations aux agriculteurs sur la saison 22-23.

La part d'indemnisation consacrée au sanglier est la plus importante avec 98 000 € payés à ce jour, soit 60 % du total. Celle liée aux dégâts causés par le cerf est de 37% avec 60 000 € d'indemnisation. Le chevreuil quant à lui occasionne une part infime.



Surface indemnisée en ha par espèce saison 2022/2023

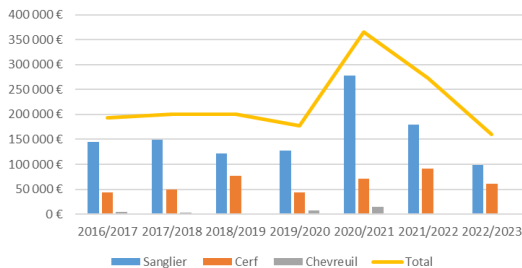


Nous savons que l'indemnisation est fortement liée aux cultures détruites et à leur valorisation. Aussi, intéressons-nous aux surfaces impactées qui reste un indicateur plus significatif.

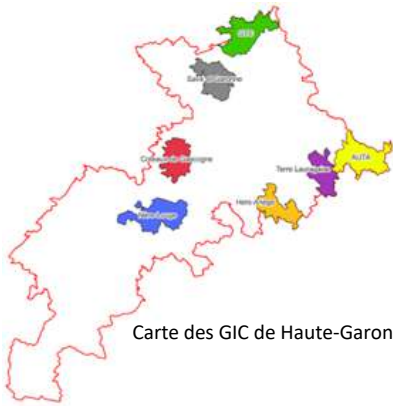
En analysant les surfaces détruites par chacune des espèces, nous constatons que la proportion affectée au sanglier rejoint celle du cerf : 89 ha pour le premier, contre 71 ha pour le second. Ces deux valeurs sont en baisse depuis 2020, mais la proportion relative aux surfaces détruites par le cerf s'intensifie.

La Fédération confirme sa position attentive en prenant des orientations ciblées : possibilité offerte aux chasseurs d'augmenter la pression de chasse, couplée à la mise à disposition de matériel de protection des cultures, ou encore par les dispositions d'attribution du plan de chasse cervidés.

Evolution des indemnisations versées







Carte des GIC de Haute-Garonne

Milieu agricole

En 2023, on aménage notre territoire !

L'implication du service environnement de la Fédération Départementale des Chasseurs de Haute-Garonne à travers différents projets, a permis d'insuffler un nouvel élan dans l'aménagement des zones agricoles en faveur du petit gibier et des continuités écologiques.

Les trois projets nationaux et régionaux conduits par la Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Garonne (Oc Coturnix, Agrifaune et Trame Verte et Bleue) ont favorisé la gestion et l'implantation de nouvelles infrastructures agro écologiques. Afin d'orienter ces aménagements, la FDC31 propose différents contrats aux agriculteurs volontaires. Les parcelles se situent sur les Groupements d'Intérêt Cynégétique (GIC) et sur les territoires des projets.



Les Jachères Environnement Faune Sauvage

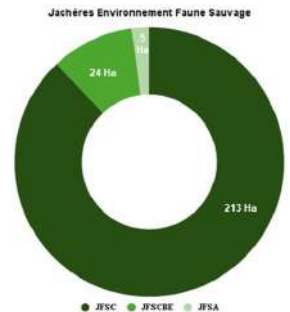
La mise en place de ces contrats agro écologiques simples, joue un rôle important pour la préservation de la biodiversité et de la petite faune de plaine, en effet celles-ci trouvent un habitat et de la nourriture durant les saisons les plus critiques de l'année pour la faune sauvage.

Quatre types de contrats sont proposés aux agriculteurs :

- **Classique**, qui a pour objectif de maintenir une végétation haute du 1^{er} mai au 31 août.
- **Bord de champs**, le plus souvent utilisé pour un retard d'entretien des bandes enherbées, celui-ci interdit le broyage des bords de champs du 1^{er} mai au 31 août.
- **Adapté**, ce contrat est un excellent moyen

d'allier préservation de l'habitat et apport de nourriture, grâce à l'implantation d'un mélange d'intérêt faunistique et floristique.

-**Mellifère**, véritable allié des pollinisateurs cette implantation sert d'habitat pour tout un cortège d'espèces.



En 2023 ce ne sont pas moins de 242 Ha de jachères ensencées et entretenues sur l'ensemble du département.

Les couverts d'interculture

Atout majeur pour l'agriculture, le couvert d'interculture est également un allié pour la biodiversité et la petite faune de plaine. Implanté à des périodes critiques pour la faune, il offre une couverture des sols indispensable pour celle-ci. C'est donc dans ce sens que la Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Garonne a orienté ses actions financées dans le cadre des projets Trame Verte et Bleue, Oc Corturnix et Agrifaune. Ces aménagements ont amélioré l'habitat de ces espèces sur les Groupement d'Intérêt Cynégétique et les territoires de projets.

Il existe deux types de couverts, liés à la période de l'implantation : le couvert d'été et le couvert d'hiver.



Couvert de sarrasin millet

Le couvert d'interculture d'hiver.



Ce type d'action nécessite :

- une implantation du couvert à partir du 15 septembre et destruction à partir du 15 février afin de limiter l'impact sur la petite faune de plaine.
- la conservation du chaume est obligatoire jusqu'à l'ensemencement.



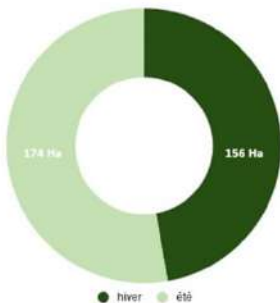
Le couvert d'interculture d'été.

Dans cette catégorie, il existe deux itinéraires de travail possibles :

- ensemencement à la volée avant récolte,
- ensemencement à l'aide du semoir en semis direct juste après la récolte.

Dans les deux cas, la conservation du chaume est obligatoire.

Couverts d'intercultures ensemencés en 2023



En 2023 ce sont 330 ha de couverts d'hiver et d'été qui ont été ensemencés sur le département !

La Fédération grâce au financement des projets a investi près de 19 000 € pour l'aménagement du territoire, l'implantation de couverts d'interculture, de bordures de champs, de couverts faunistiques, de JEFS. Tous ces dispositifs n'ont qu'un seul objectif, améliorer les habitats en faveur de la petite faune de plaine.

En 2024 la FDC 31 reconduit toutes ces actions sur l'ensemble des GIC et les territoires des projets.



Projet cofinancé par le Fonds Européen de développement régional, la Région Occitanie et l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Habitat

Des suivis GPS et des restaurations de landes subalpines pour maintenir les habitats des galliformes de montagne.

Dans le cadre du projet PGM « Perdrix Grise de Montagne », la Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Garonne équipe, depuis 2019, des perdrix sauvages, à l'aide de balises GPS. L'objectif est de mieux identifier les éléments nécessaires à la reproduction de la Perdrix Grise des Pyrénées. Un second programme a permis de recréer une mosaïque favorable aux galliformes de montagne sur la commune de Oô.

Les galliformes de montagne, tels que le Grand Tétraz et la Perdrix Grise des Pyrénées, sont des espèces qui ont co-évolué avec l'Homme, et notamment avec le pâturage extensif ovin. Comme de nombreuses autres espèces endémiques des Pyrénées, la présence et la survie de ces oiseaux sont intimement liées à des structures végétales diversifiées.

Mosaïques de broussailles et de pelouses, les landes ouvertes subalpines correspondent à l'habitat de prédilection de ces espèces pour se reproduire, élever leurs jeunes et se cacher des prédateurs. Toutefois, la déprise agricole et l'intensification de l'élevage ont conduit à deux effets antagonistes, défavorables aux galliformes. La colonisation par les ligneux (buissons, arbustes, etc.) et le surpâturage, aboutissent à la disparition de la mosaïque nécessaire à ces espèces.



La Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Garonne agit avec ses partenaires techniques (DREAL, DDT, Chambre d'Agriculture, Conservatoire Botanique, etc.), afin de mieux identifier les secteurs de présence de ces oiseaux et restaurer leur habitat originel.

Le partenariat avec les Groupements Pastoraux est primordial pour maintenir et entretenir ces milieux. La conduite des troupeaux dans les secteurs à enjeux et l'adaptation de la charge pastorale ne sont possibles qu'avec l'appui et la participation de bergers engagés dans le maintien de leur patrimoine naturel pyrénéen, et convaincus du rôle qu'ils ont à jouer dans sa sauvegarde.

Le projet PGM est conduit grâce à la participation financière de l'Office Français de la Biodiversité et de la Fédération Nationale des Chasseurs, et le projet de réouverture de la Coume de Médassoles, avec celle de la commune de Oô et du Plan de Relance de l'Etat.



Projet bénéficiant du soutien financier de l'OFB et de la FNC dans le cadre de l'écocontribution :





Gestion sanglier en ville



La Fédération des Chasseurs poursuit son appui à la Préfecture et aux municipalités dans la gestion du sanglier en ville. En 2023, le service environnement a déposé plusieurs projets qui s'articulent pour travailler sur l'ensemble de cette thématique. L'objectif final consiste à délocaliser les sangliers urbains vers l'espace chassable, où les adhérents peuvent gérer l'espèce.

Grâce au projet **Via Fauna**, financé à 100% par la FNC et l'OFB, et à un partenariat avec le CNRS, la FDC31 a équipé 5 animaux de colliers GPS. Trois sangliers continuent d'émettre des données exploitables et l'un d'eux, capturé à Castanet-Tolosan, est allé visiter l'Aude avant de revenir dans les friches toulousaines.

Cette année, la Fédération a obtenu l'agrément d'établissement utilisateur d'animaux à des fins scientifiques demandé par la DDPP31, lui permettant de relancer la campagne de capture et de suivi GPS de sanglier. Ce faisant, la FDC31 devient la première fédération et association de France pleinement en règle au regard de la réglementation européenne concernant le bien-être animal.

Ces données sont consultables par les ACCA sur une plateforme cartographique en ligne. Ces informations permettent de comprendre comment se comportent et par où passent ces animaux pour coloniser la ville. L'objectif de la FDC31 est de rendre ces chemins moins praticables aux sangliers pour les maintenir sur l'espace chassable, où la chasse des populations par les adhérents est possible.



L'équipement GPS permet de suivre les déplacements des animaux à des fins scientifiques.

Sur l'outil de suivi, chaque animal est repéré grâce à une couleur différente.



Le projet **Oc'sanglier**, financé à 60% par la Région Occitanie, a permis d'animer une démarche de rencontre et de sensibilisation des municipalités soumises à des problèmes avec le sanglier en ville.

Entre septembre 2023 et avril 2024, les techniciens de la FDC31 ont rencontré 11 communes de l'agglomération toulousaine pour leur livrer un diagnostic de territoire, notamment au regard des friches qui permettent au sanglier de coloniser les quartiers d'habitation et les bords de routes.

En s'appuyant sur les connaissances des ACCA locales, la FDC31 apportera des solutions de gestion de l'animal, principalement sous la forme d'un aménagement écologique de son habitat dans les zones non-chassables.

L'idée consiste à transformer ces friches urbaines en prairies, moins favorables au sanglier et plus bénéfique au petit gibier et aux insectes pollinisateurs.

Le projet « **Fonds Vert** » en faveur des pollinisateurs, financé à 80% par la DREAL Occitanie, a été conçu comme un outil financier visant à réaliser les travaux d'aménagement des friches.

La FDC31 interviendra en appui aux collectivités et aux propriétaires en assurant la définition de plan d'aménagement, la sélection de prestataires, l'assistance à maîtrise d'ouvrage et le suivi des chantiers et d'efficacité de la mesure.

La FDC31 a pour ambition de parvenir à réhabiliter 25 hectares de friches urbaines dans les zones à problèmes, en les transformant en espaces favorables à la biodiversité et hostile aux sangliers en ville.



Projet bénéficiant du soutien financier de l'OFB et de la FNCC dans le cadre de l'écocombustion.



Avec le **FONDS VERT**,
accélérons la transition écologique
dans notre territoire



Milieu humide

MILEOC devient Habitat Trame Verte et Bleue

Depuis maintenant 6 ans, la Fédération Départementale des Chasseurs de Haute-Garonne met son savoir au service du projet régional MiLeOc (Milieux Lenticques en Occitanie) . Aujourd'hui, celui-ci évolue et devient Habitat Trame Verte et Bleue mais reste identique dans la démarche.

Son étroite collaboration avec les acteurs des territoires ainsi que les partenaires techniques et financiers, a permis de restaurer 130 mares sur l'ensemble du département (aménagement des berges, curage, élagage...). En 2023, le projet se concentre sur **le GIC Bure-Saudrune**, à l'ouest du département. Les enquêtes auprès des chasseurs ont permis d'identifier 81 mares et d'en diagnostiquer 40. 30 d'entre elles seront retenues pour être restaurées à l'automne 2024.

2023 n'est tout de même pas synonyme d'une année sans restauration, 3 mares supplémentaires ont été restaurées à l'automne sur le GIC Terre Lauragaise.

La restauration n'est pas seulement bénéfique pour la biodiversité, celle-ci permet dans certains cas de révéler et de préserver des constructions qui ont souvent marqué l'histoire locale.



Le PRAM, nouvel allié pour la préservation et la restauration des mares en Occitanie

Le Programme Régional d'Actions en faveur des Mares d'Occitanie est un collectif d'acteurs de l'environnement qui œuvrent pour la préservation et la restauration des mares.

Ce partenariat permet de mutualiser connaissances et savoir-faire en restant dans le même objectif, conserver les milieux en déclin.

Le PRAM initie une collaboration avec l'association Nature En Occitanie (NEO) et la Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Garonne. NEO va mettre à profit ses connaissances afin d'effectuer des diagnostics écologiques des mares permettant de guider la restauration de ces milieux. La FDC 31, quant à elle, grâce à l'implication de son réseau local, a déjà inventorié 24 mares à restaurer sur les communes de MONTAUT et SAINT-SULPICE-SUR-LEZE.

Les restaurations s'effectueront à l'automne 2024.



Pose du 1er écuroduc de Haute-Garonne

Le premier passage à écureuils de Haute-Garonne a été posé en mars dernier sur l'Aire Terrestre Éducative de Montastruc-la-Conseillère grâce à la Fédération des Chasseurs de la Haute-Garonne.

L'"écuroduc" a été posé au-dessus de la RD888. Cette initiative avait été proposée par les élèves de l'école publique de la commune, et le service Environnement de la FDC31 a voulu lui donner vie. Il y est parvenu avec l'appui technique de ses partenaires, le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, l'association COHAB, la mairie de Montastruc et avec le soutien financier du Fonds Vert de l'État.

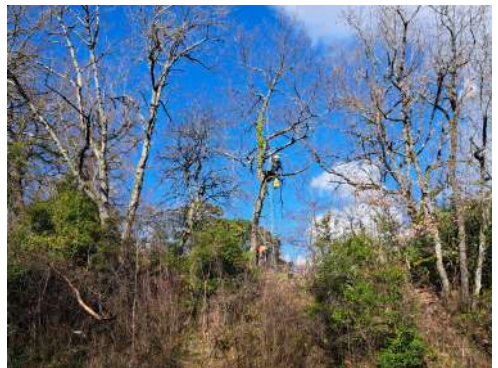
Culminant à 7m60 au-dessus de la voie, cet équipement élastique de plusieurs centimètres de section permettra aux petits mammifères arboricoles de se déplacer de part et d'autre de la route sans risquer d'être écrasés.



Pour habituer les animaux à utiliser l'écuroduc, des mangeoires ont été disposées sur les arbres porteurs ; elles seront alimentées par les élèves depuis un poste sécurisé.

Un suivi d'efficacité par pièges photographiques sera réalisé par les partenaires du projet.

La FDC31 est fière d'avoir pu concrétiser ce projet qui montre une fois encore que les chasseurs du département sont sensibles et compétents en matière de protection de la biodiversité, et attachés à trouver et à transmettre des solutions aux nouvelles générations.





FDC31 - Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Garonne

Services de conseil en environnement - CARBONNE - 704 abonnés -

➔ Suivez-nous

LinkedIn

YouTube

Depuis le 1er janvier 2024, la Fédération des Chasseurs de la Haute-Garonne est présente sur le réseau social des entreprises **LinkedIn**, ainsi que sur **Youtube**. Un moyen de faire connaître nos actions auprès du grand public ainsi que nos partenaires et entreprises.

Site internet, communication intensifiée

Cette année encore le site internet connaît un bon taux de fréquentation .

Notons que plus de 60 publications/actualités, ont ponctué l'année 2023. Depuis 2024, dans le cadre de la nouvelle stratégie de communication, la fréquence a été augmentée. Opérations techniques et environnementales, bilans par espèces avec les carnets cynégétiques, information des associations partenaires, salons, actualités nationales, permettent aux chasseurs de trouver les informations recherchées.

Chasse sur son 31

Notre revue annuelle est envoyée aux 11 000 chasseurs et à toutes les mairies du département, avant l'ouverture générale de la chasse. Elle présente les missions de la FDC 31 en matière de gestion de la faune sauvage et d'aménagement des territoires, elle traite aussi des sujets réglementaires, sanitaires ou nationaux. Cette année un dossier complet sur les Parcs Naturels Régionaux donnaient quelques éléments sur leurs enjeux pour la chasse. Vous avez pu lire également le dossier sur le Grand Tétrás , des informations sur la consommation de viande ou encore la conduite à tenir en cas de collision.

Newsletter

L'actualité cynégétique a été envoyée à 8500 abonnés par 3 newsletters durant l'année 2023. Ce mode de communication est très apprécié des utilisateurs du numérique qui ne viennent pas régulièrement consulter les actualités.

Contacts Presse

Avec la volonté d'informer le grand public des initiatives de la Fédération, un réseau de contact presse papier et audiovisuel est utilisé pour élargir la couverture médiatique.

Quoi de neuf côté salons ?

Depuis des années, la Fédération des Chasseurs de la Haute-Garonne est présente à la fête du Chien et de la Chasse, le 1er week-end de juillet à Auterive. Ce salon toujours très populaire, mettait à l'honneur cette année le Spaniel Club Midi Pyrénées Gascogne et le Retriever Club de France.

La Fédération a pu vous accueillir sur son traditionnel stand.

Du 19 au 22 septembre 2024, vous nous retrouverez au salon Les Pyrénéennes au parc des expositions du Comminges.



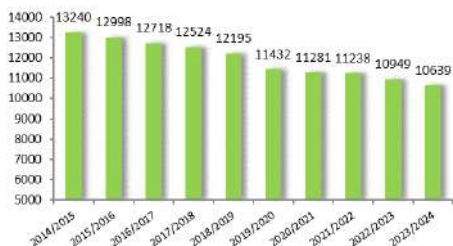
10 640

Tous les ans, les chasseurs doivent acquérir leur validation annuelle pour pouvoir chasser. Le service Guichet Unique leur propose des ventes en ligne, à l'accueil ou par correspondance.

En Haute-Garonne, sur la saison 2023/2024 nous comptabilisons 10 640 chasseurs ayant validé dans notre département (hors validations temporaires).

La baisse des validations se poursuit progressivement autour de 2.5 % par an, hormis sur la saison 2020-2021, avec une baisse de 1.32% et de 0.38% sur la saison 2021/2022.

Evolution du nombre de chasseurs



211 chasseresses en Haute-Garonne

Notons que les validations « nouveaux chasseurs » se maintiennent entre 320 et 380 tous les ans. La communication en faveur des jeunes chasseurs, les actions pour favoriser l'accueil sur les territoires ou encore l'amélioration des conditions d'inscription des chasseurs, sont des facteurs favorables à ce maintien.

Les validations nationales progressent, en proportion, comparées aux départementales. Sur cette saison, avec les 339 « nouveaux chasseurs », 56% ont choisi la validation nationale. Ce chiffre confirme l'évolution de la pratique de la chasse dont les adeptes sont à la recherche de découvertes et de convivialité dans toutes les régions françaises et dans le Sud-Ouest en particulier.

Autres chiffres clés

- 339 validations nouveaux chasseurs
- 8296 assurances chasse contractées
- 32 parrainages



En 2024, le programme des validations va changer (vos habitudes aussi !) pour vous simplifier les démarches et rendre la saisie par internet plus conviviale. L'occasion aussi de faire des vérifications de vos données.

Nous vous informerons de ces changements prochainement.

L'ouverture du service Guichet Unique est fixée au 4 juin 2024.

LA VALIDATION EN LIGNE FAIT PEAU NEUVE

PREMIÈRE CONNEXION

UNE NOUVELLE FAÇON DE SE CONNECTER

QUE DEVEZ-VOUS FAIRE À PARTIR DU 4 JUIN 2024 ?

Les élus de la FDC31

Les élus représentent la Fédération de la Haute-Garonne dans tout le département. Ils constituent le conseil d'administration et participent aux commissions afin de définir et d'évaluer la mise en œuvre de la politique fédérale et le développement de la chasse dans le département.



Christophe Izard



Amandine Breque



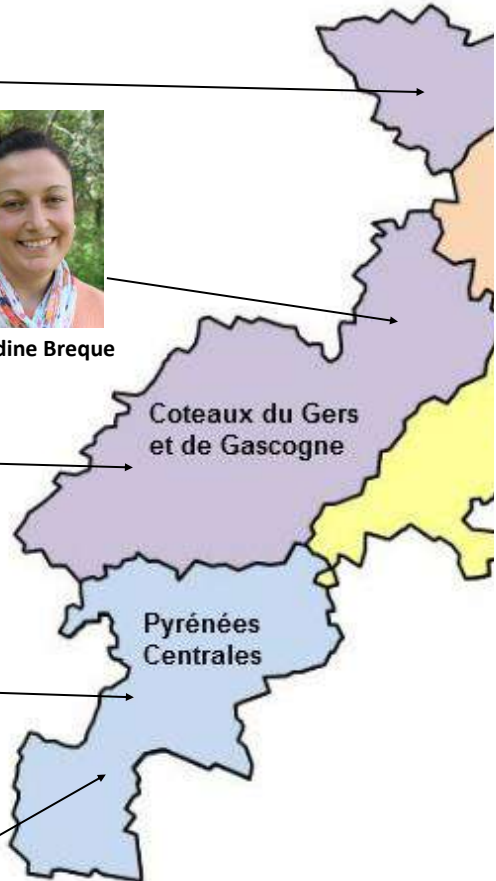
Bernard Duquesne



Jean-Pierre Niccoli



Guillaume Ader



Les élus de la FDC31



Didier Merle



Jean-Jacques Ramade



Alain Messal



Christophe Jean



Christophe Sinigaglia



Joël Ballestrin



Jean-Bernard Portet



Représentant organisa-
tions territoriales
hors ACCA/AICA

Le personnel fédéral

L'ensemble du personnel de la Fédération de la Haute-Garonne a œuvré durant toute la saison 2022-2023.



Sébastien Déjean



Fabrice Aliacar



Arnaud Gaujard



Johan Roy



Annick Mulot



Florian Arroyo



Virginie Audouy



Cédric Cabal



Michael Lapeyrade



Geoffrey Darmani



Julie Grézeleau



Romain Mongeot



Camille Bergé



Shania Coulson



Romain Da Costa



Albéric Germain

Ainsi que toutes les personnes en contrat, en convention, services civiques et stagiaires qui ont participé aux missions de la FDC : Julie, Dorian, Emmanuelle, Adrien, Clémence.



RESPONSABLE DES SERVICES Coordination de l'ensemble des services de la FDCC31
SÉBASTIEN DÉJEAN Relations avec le Président et le Conseil d'Administration

Accueil physique et téléphonique
 Camille Bergé - Virginie Audouy - Annick Mulot

